

Règlement intérieur du club Histoire et Sortilèges

2010-2011

Adhésion

1- La cotisation 2010-2011 est fixée à 25 €. Aucune adhésion n'est valable si elle n'est pas complète (règlements et fiche d'inscription). Les frères et sœurs, ou enfants, mineurs peuvent adhérer pour un complément de 5€.

Une caution de 40 euros est exigée sous forme de chèque non encaissé : au mois de septembre 2009, elle sera totalement ou partiellement amputée pour tous les membres en fonction des pertes sur le matériel du club et le trésorier remettra à chaque membre un chèque du solde. Si le matériel du club n'a subi aucune perte ou dégradation, le chèque sera restitué (ou détruit s'il n'est pas réclamé après le 31/10/2009). Si la perte ou la dégradation ou la perte de matériel est le fait d'un ou quelques membres clairement identifiés, seule leur caution sera totalement ou partiellement amputée.

La cotisation n'est pas remboursée en cas de démission (seul le chèque de caution est restitué).

2- Les mineurs peuvent adhérer à l'association à condition de remplir le formulaire d'autorisation parentale (qui ne vaut pas décharge de responsabilité).

3- Deux séances d'essai sont proposées. Au-delà, il est demandé d'acquitter la cotisation. Après les vacances de Pâques, quelque soit le nombre de séances, seul un chèque de caution est demandé pour adhérer.

4- La cotisation sert à payer l'assurance du club (environ 100 €), l'adhésion collective à la MJC (150 €), les jeux et décors collectifs et à disposer d'un fonds de roulement pour l'achat de la nourriture et de la boisson. Tout membre est invité à proposer au bureau des achats de matériel. Après accord du bureau, un membre peut procéder à l'achat et être remboursé ensuite, sur présentation du ticket de caisse (ou sur sa bonne foi dans le cas d'un achat sur vide-grenier).

5- La cotisation donne droit à une carte de membre, offrant des réductions dans certains magasins caennais (avantage pouvant être annulé par les commerçants sur leur seule décision).

Ouverture

6- Le club ouvre chaque vendredi soir à partir de 20 h 30.

7- Le club est ouvert pendant une partie les vacances scolaires (consulter le forum pour les dates exactes).

Rangement

8- Chaque adhérent a la responsabilité de ranger et faire ranger le matériel, les tables et les chaises dans leur état initial. Ne laisser aucun papier, notamment de

nourriture. Jeter les gobelets et laver les verres utilisés. Fermer les volets des salles s'ils ont été ouverts et éteindre les lumières avant de partir.

9- Les membres du bureau sont responsables des clés de la MJC et de l'alarme.

10- Les derniers joueurs ont la responsabilité de vérifier l'extinction de toutes les lumières, la fermeture des portes extérieures (ainsi que celle du local du dépôt) et des volets. Ils ferment la porte principale à clé après avoir réactivé l'alarme.

11- Les véhicules des adhérents doivent être correctement garés dans la rue (et non sur le parking interne de la MJC), sauf pour décharger du matériel.

12- Il est nécessaire de se conformer à toutes les demandes des responsables de la MJC.

13- Il est interdit de fumer dans les locaux de la MJC

Comportement

14- La radiation d'un adhérent peut être prononcée par le bureau pour une faute grave telle que introduction d'alcool, insultes, dégradation du matériel de l'association ou de la MJC ou d'un autre adhérent, vol d'argent ou de matériel, refus délibéré de participer au rangement et au nettoyage, non respect des consignes de sécurité et de manière générale tout acte puni par la loi.
Si c'est un mineur, les parents seront prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception.

15- La sortie tardive des adhérents doit être la moins bruyante possible. Il faut aussi veiller à parler bas en cas de discussion à l'entrée de la MJC.

16- Il est vivement conseillé de saluer les membres en entrant et en partant (en plus de la politesse, cela permet à tout le monde d'apprendre à se connaître et de savoir qui part dans la nuit pour des raisons de sécurité).

17- Le but du club est d'abord le plaisir du jeu. Il convient de l'entretenir par une attitude courtoise et fair-play dans les parties.

Matériel du club

18- Les jeux du club ne sont pas empruntables, sauf pour celui qui souhaite préparer une découverte d'un jeu pendant la semaine au profit des autres membres pour la séance suivante, après accord préalable du bureau.

19- Les décors doivent être soigneusement rangés sur les étagères après utilisation (notamment dans les caisses).

Investissement dans le club

20 - Le club n'est pas une entreprise de services : on y trouve ce qu'on y apporte et la cotisation n'est pas un abonnement à des animations. De même qu'un adhérent

n'est en aucun cas un client consommateur, les membres du bureau ne sont en aucun cas des animateurs permanents, mais des bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour permettre aux autres de jouer dans de bonnes conditions. Venir au club en attendant que d'autres membres se chargent de l'animation démotive les membres les plus dynamiques.

21- Proposer et gérer des projets, participer à la bonne gestion matérielle du club, apporter des jeux personnels pour les faire découvrir, faire de la publicité pour le club, inviter de nouveaux membres à venir, proposer des solutions constructives aux problèmes rencontrés n'est pas réservé aux responsables du bureau, mais doit être considéré comme le comportement normal de chacun.

22- Une fois par an, le club est tenu d'organiser une manifestation sur le jeu au profit de la MJC du Calvaire St-Pierre, à laquelle les membres doivent participer.

23- Quand le club participe à d'autres manifestations extérieures, il est fortement conseillé de venir aider à la préparation, de consacrer quelques heures à venir aider à l'animation ou au rangement / installation, ou au moins de passer venir saluer les membres du club qui le représentent à l'extérieur. Ces manifestations extérieures constituent une possibilité de recruter de nouveaux membres et surtout un moyen de faire reconnaître le club comme une association fiable dans la vie locale et le monde du jeu.

24- L'assiduité n'est évidemment pas requise, mais il n'est pas inutile de donner de ses nouvelles en cas d'absence prolongée (ce qui permet aux membres d'éviter de s'inquiéter). Une participation très épisodique au club rend l'organisation des soirées plus compliquée et ne permet pas aux activités de se développer. L'absence de son jeu préféré pendant une soirée doit être considérée comme une chance d'en découvrir d'autres.

Forum

25- Le forum (<http://histoiresortileges.forumactif.net/>) est le principal moyen de liaison entre les membres du club. Chacun est invité à le fréquenter (le bureau y postant des messages intéressants tous les membres) et à y participer.

26- L'inscription se faisant sous pseudonyme, il est demandé à chaque membre de mentionner sur sa fiche d'inscription le pseudo utilisé. Il est également demandé de remplir complètement la fiche d'identité sur le forum.

27- La section planning du club permet de prévoir les activités sur les vendredis à venir. Il est demandé de n'y mentionner que des activités sûres d'être menées (avec le responsable, la salle, les besoins en matériel et les participants). Tout autre message sera déplacé ou supprimé.

28- Les mêmes règles de courtoisie et de politesse que dans la vie courante doivent prévaloir sur le forum. En cas de problème au club, il est conseillé de contacter les membres du bureau (ou directement le ou les membres concernés) avant de poster des messages risquant d'être mal interprétés. De la même manière, l'humour pratiqué envers un ou plusieurs membres est à manipuler avec précaution.

Chaque membre doit bien percevoir ce règlement intérieur comme le sien (et non celui du bureau) et se doit de le faire appliquer à tous. Un exemplaire est remis à chaque adhérent (d'autres sont disponibles à la MJC et sur le site).

Lu et approuvé

(signature)